AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
(AUDE - GARD - HÉRAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72
ABONNEMENT ANNUEL :
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57
50 F

DLP 23-7-76203491

N° 26 - 1976

VIGNE

Acariens - Des attaques sont signalées sur Alphonse Lavallée et dans le Bitterois sur Aramon. Rappelons que les acaricides préconisés sont ceux agissant par contact (benzomate, bromopylate, chlorfenetol, dicofol, tetradifon, etc.. .) Il convient de bien atteindre l'ensemble du feuillage y compris le dessous des feuilles.

Eudémis - Le 3ème vol a débuté dès le 15 juillet (PERPIGNAN). Des captures importantes ont été enregistrées depuis à NARBONNE, dans la basse vallée de l'Orb, dans la vallée de l'Hérault, à MARSEILLAN (localement) VILLENEUVE LES MAGUELONNE, COURNONTERRAL, MONTPELLIER- GRAMMONT.

Des pontes ont été observées dans la région de PERPIGNAN, et également dans les autres situations. Les conditions climatiques sont favorables au développement du ravageur.

Le traitement de type préventif avant ou dès l'éclosion des oeufs, en choisissant le produit le plus rémanent se situe :

vers le 30 juillet pour la région de PERPIGNAN,

dès le 2 août, pour le Narbonnais, la vallée de l'Hérault et la zone littorale de l'Orb, à MONTPELLIER-GRAMMONT.

Il conviendra de renouveler l'application dans un délai de cinq à dix jours selon la rémanence du produit.

On peut opérer soit en poudrage, soit en pulvérisation pneumatique. Le choix est fonction du matériel possédé, du mode de conduite adopté pour la vigne. La parfaite exécution du traitement est le gage de réussite "la qualité ne dépend que du vigneron".

Les prochains bulletins donneront les modalités de lutte pour les autres régions non citées des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Hérault et le département du Gard.

Noctuelles - En présence de ce ravageur utiliser de préférence un produit à base de methomyl ou de trichlorfon + fenitrothion efficace également contre l'eudémis.

Botrytis - Rappelons que deux nouvelles applications sont préconisées en août :
1°/ - dès le début de la veraison,
2°/ - trois semaines avant vendanges.

Mildiou - Dans les vignes où des taches fertiles sont présentes, effectuer à nouveau une protection notamment dans les vignes de Grenache de la zone littorale.

Les jeunes vignes doivent être protégées et faire l'objet de traitements continus pendant toute leur croissance.

P 191

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur : P. JOURNET - N° d'inscription P.P. : 531 A.D.

TOUTES ESSENCES FRUITIERES

Mouche méditerranéenne des fruits ou Ceratite (Roussillon : zone I)

Des captures ont été repérées dans la région de PERPIGNAN. Dans les vergers menacés, il convient d'effectuer un traitement à l'aide d'une des matières actives suivantes :
diethyldiphényldichlorethane : 175 g. m.a. / hl (Perthane)
diméthoate : 30 g. m.a. / hl (nombreuses spécialités)
fenthion : 50 g. m. a. /hl (Lebaycid)
trichlorfon : 100 g. m. a. /hl (Dipeterex)

Respecter strictement les délais d'emplois avant récolte

Pou de San José - Des larves mobiles de 2ème génération ont été observées. Effectuer un traitement dès réception du bulletin, à l'aide de méthidathion 40 g. m. a. /hl ou d'oléoparathion (25 g. m. a. /hl) ou de parathion - émulsion (30 g. m. a. / hl). Un renouvellement du traitement doit être effectué dans un délai d'une dizaine de jours. Le traitement est obligatoire dans les zones déclarées contaminées et de protection.

En cas d'essais de lutte biologique, consulter le technicien responsable.

PECHER

Tordeuse orientale - Une recrudescence importante des captures est constatée dans différents postes de piègeage.

La protection est recommandée en tenant compte des dates de récolte :
- jusqu'au 10 août, à l'aide de mevinphos (50g. m. a. / hl) ou de dichlorvos (125 g.m.a./hl)
- après le 10 août à l'aide d'un des produits homologués contre ce ravageur, autres que le mevinphos et le dichlorvos.

Fusicoccum - Après récolte, effectuer le traitement contre cette maladie : les plaies favorisant son installation.

POMMIER

Mineuse marbrée - Dans certains vergers du Gard, des dégâts sont parfois constatés sur feuilles, sous forme de mines circulaires brunes entre les deux épidermes. Un traitement effectué sur l'ensemble de la végétation, doit être appliqué à l'aide de methomyl (Lannate) à la dose de 62,5 g. m. a. / hl, dès l'apparition des dégâts.
Renouveler l'application 15 jours plus tard.

PEUPLIER

Saperde - Il est recommandé de lutter contre cet insecte qui provoque des dégâts importants dans les plantations de peupliers. Une pulvérisation à base de lindane 30 g. m. a./Hl est préconisée. Renouveler l'application 12 à 15 jours plus tard. Les troncs doivent être traités de la base jusqu'à une hauteur de 3 à 4 mètres.

Le Chef de Circonscription

V. LAGAUDE

L'Ingénieur,

M. TISSOT

Tirage du 28 juillet 1976 - 1 500 exemplaires
Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal - MONTPELLIER
Le Directeur P. JOURNET - n° d'inscription PP 531 AD